

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **15 avril** à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Absents : Mmes Caroline **FERRAND**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE DE GESTION 2023 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

Nous vous rappelons que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2022.
- ☞ des résultats de l'exercice 2023.
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2023.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2023 du Centre Communal d'Action Sociale dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, avec le Compte Administratif 2023 du même budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 avril 2024
Le Président,

